

***Rapport 2015 sur le Prix et la Qualité  
du Service Distribution de l'Eau  
potable  
En 2014***

## Sommaire

Préambule :.....	4
1. Caractérisation technique du service :.....	5
Présentation du territoire desservi :.....	5
Descriptif du territoire desservi :.....	5
Mode de gestion du service :.....	5
Conventions d'achats d'eau :.....	6
Estimation de la population desservie :.....	6
Nature des ressources en eau :.....	6
Nombre d'abonnements :.....	6
Volumes vendus au cours de l'exercice 2014 .....	7
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	7
2. Tarification de l'eau et recettes du service .....	8
Modalités de tarification.....	8
Facture d'eau type : .....	9
Fonctionnement :.....	11
3. Financements des investissements .....	11
Branchements en plomb.....	11
Montants financiers (extrait du compte administratif 2014).....	12
Etat de la dette du service .....	12
Amortissements.....	12
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	12
4. Indicateurs de performance .....	13
Qualité de l'eau.....	13
Indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : .....	13
Rendement du réseau de distribution :.....	13
Indice linéaire des volumes non comptés :.....	14

Indice linéaire de pertes en réseau :.....	14
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable :.....	15
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :.....	15
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :.....	15
Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité.....	15
Opération de coopération décentralisée.....	15

## Préambule :

Le présent rapport a été rédigé en application des articles L. 1411 – 13, L. 2224-5 et D.2224 – 1 à 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il se base sur :

- le rapport établi par les services de l'Agence Régionale de Santé concernant les indicateurs issus de la base de données nationale SISE-EAU concernant l'eau potable et transmis par courrier en date du 31 mars 2015.
- le rapport annuel du délégataire reçu en mairie le 17 juillet 2015.
- les données de travaux réalisés par les services techniques de la commune
- les données financières fournies par le service comptabilité de la commune
- les données complémentaires fournies par l'exploitant

## 1. Caractérisation technique du service :

### Présentation du territoire desservi :

Le service d'eau potable est géré au niveau communal.

Compétences liées au service :

- Stockage
- Distribution

### Descriptif du territoire desservi :

L'approvisionnement en eau de la commune de Ouistreham est assuré par le Syndicat Mixte de Production d'Eau de la Région de Caen (SYMPERC), d'une part, localement par la production de deux forages F1 et F3 situés sur le territoire communal et, d'autre part, par des apports extérieurs provenant l'usine de production de l'Orne et du SIVOM de la Rive Droite de l'Orne. L'ensemble de ces ressources est utilisé pour alimenter le réseau de distribution de Ouistreham composé d'une seule unité de distribution. Aucune exportation n'est réalisée. La population desservie correspond donc à la population de Ouistreham.

### Mode de gestion du service :

Le Règlement de Service a été adopté en décembre 1995.

L'exploitation du Service d'Eau Potable de la Ville de Ouistreham (Production – Stockage – Distribution) a été confiée à S.A.U.R. par un contrat d'affermage visé en Préfecture du Calvados le 28 décembre 2001, prenant effet le 1er janvier 2002 pour une durée de 12 ans, et se terminant le 31 décembre 2013. Cette date a été repoussée au 31 décembre 2014 suite à la signature de l'avenant n°6

Un avenant n°1 mettant le contrat initial en conformité avec le décret 2001 – 1220, a été visé en Préfecture du Calvados le 12 mai 2004.

Un avenant n°2 pour des achats d'eau a été visé en Préfecture du Calvados le 03 février 2006.

Un avenant n°3 pour des achats d'eau a été visé en Préfecture du Calvados le 09 janvier 2007.

Un avenant n°4 pour des achats d'eau a été visé en Préfecture du Calvados le 04 janvier 2008.

Un avenant n°5 pour la modification du règlement de service a été visé en Préfecture du Calvados le 29 octobre 2010

Un avenant n°6 pour la modification de la date d'échéance du contrat a été visé en préfecture le 16 juillet 2013.

### Les missions du délégataire sont les suivantes :

Gestion du service public communal de distribution de l'eau potable, comprenant les droits d'exploitation du service, l'ensemble des installations de nature mobilières ou immobilières affectées

à l'exploitation, le droit d'utiliser les voies publiques et leurs dépendances pour les voies appartenant à la collectivité.

#### Conventions d'achats d'eau :

##### **Convention n°1**

Nom du cocontractant : Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen

Caractéristiques de la convention :

Fourniture d'eau potable à raison de 1 300m<sup>3</sup>/j soit 474 500m<sup>3</sup>/an

Date d'effet de la convention : 27/10/2006

Durée de la convention : 3 ans

##### **Convention n°2**

Nom du cocontractant : SIVOM de la Rive Droite de l'Orne

Caractéristiques de la convention :

Fourniture d'eau potable à raison de 55m<sup>3</sup>/h

Date d'effet de la convention : 03/04/2010

Durée de la convention : 10 ans

#### Estimation de la population desservie :

La population desservie estimée par l'exploitant est de 9 458 habitants.

#### Nature des ressources en eau :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'ensemble de la compétence « production d'eau » a été transférée au SYMPERC. Les eaux alimentant le réseau de distribution de Ouistreham proviennent :

- De l'usine de l'Orne à Louvigny
- Du forage d'eau potable F1 situé à Ouistreham
- Du forage d'eau potable F3 situé à Ouistreham
- Du captage de Longueville (S.I.V.O.M. de la Rive Droite de l'Orne).

L'ensemble des volumes achetés en 2014 représente 645 763 m<sup>3</sup>.

#### Nombre d'abonnements :

Abonnés domestiques	4 730
Abonnés non domestiques	0

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement

#### Volumes vendus au cours de l'exercice 2014

	Volumes vendus en 2014 (m3)
Aux abonnés domestiques	556 623m3
Aux abonnés non domestiques	0

#### Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 76,836 kilomètres (stable par rapport à 2013).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice 2014 sont les suivants :

	<i>Rémunération du service</i>	<i>Valeur au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice 2014</i>	<i>Valeur au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice 2015</i>
<b>Part de la commune</b>			
Part fixe (€ H.T. / an)	Abonnement	1.00€	1.00€
Part proportionnelle (€ H.T./m3)	0 à 60 m3	0.27€	0.45€
	61 à 200 m3	0.37€	0.57€
	>200 m3	0.40€	0.62€
<b>Part SYMPERC</b>			
Part proportionnelle (€ H.T. / m3)		0.04€	0.05€
<b>Part SAUR</b>			
Part fixe (€ H.T. / an)	Abonnement	34.05€	30€
Part proportionnelle (€ H.T. / m3)		0.6654€	0.6122€
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA	5.5%		
Redevance pour préservation de la ressource en eau (Agence de l'eau)		0.0933€/m3	0.06€/m3
Redevance pour lutte contre la pollution de l'eau (Agence de l'eau)		0.4000€	0.41€/m3

Le service est assujéti à la TVA compte tenu de la délégation de service public

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 27/02/2014 : DSP Eau potable - Rapport de présentation et choix du délégataire
- Délibérations du 24/11/2014 :
  - o Vote de la surtaxe eau potable
  - o RESEAU Approbation des procès verbaux de transfert
  - o RESEAU Approbation des avenants aux contrats de délégation de service public

#### Facture d'eau type :

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120m<sup>3</sup>) sont les suivantes (les différents abonnements et les achats d'eau ont été pris en compte) :

Facture type	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	1,00	1,00	0%
Part proportionnelle	38,40	61,20	59,4%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	39,40	62,20	57,9%
Part SYMPERC (RESEAU)	4,80	6,00	25%
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe annuelle	34,05	30,00	-11,9%
Part proportionnelle	79,85	73,46	-8%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	113,90	103,46	-9,2%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	11,20	7,20	-35,7%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	48,00	49,20	2,5%
TVA	11,95	12,54	5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	75,95	74,94	-1,3%
<b>Total</b>	<b>229,25</b>	<b>240,60</b>	<b>5%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,91</b>	<b>2,01</b>	<b>5,2%</b>

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : 0,29%

Evolutions entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

Organisme	Elément ayant subi une variation	Evolution	Motif
Commune	Part proportionnelle	+59.4%	Provision pour travaux à venir (maillage rue Salvator Maxime et remplacement progressif des conduites en PVC datant d'avant 1980)
SYMPERC (RESEAU)		+25%	Prévision pour important programme de travaux
Agence de l'eau	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	-35.7%	Modification des taux suite à l'intégration de la compétence production par le SYMPERC
SAUR	Part proportionnelle	-11.9%	Modification tarifaire à l'occasion du nouveau contrat de délégation de service public
	Part fixe	-8%	

## Fonctionnement :

<b>Recettes</b>	
Contribution SAUR	208 221.95€
Amortissements des subventions	2 612.63€
<b>Dépenses</b>	
Honoraires	3 506.68€
Contribution pour investissement du SYMPERC (RESEAU)	28 226.95€
Amortissements de travaux	59 847.39€
Intérêts d'emprunts	19 757.25€
ICNE	1 678.69€
	-1 740.09€

### 3. Financements des investissements

#### Branchements en plomb

Le programme de remplacement des branchements plomb a pris fin en 2013.

## Montants financiers (extrait du compte administratif 2014)

2014 Budget Eau Section d'investissement									
Imput.	DEPENSES	Prévisions 2014	Réalisations 2014	Restes à réaliser	Imput.	RECETTES	Prévisions 2014	Réalisations 2014	Restes à réaliser
OO1	Solde d'exécution d'investissement	479 813,60 €	479 813,60 €		OO1	Solde d'exécution		- €	
13	Subventions d'investissement				1068	Affectation du résultat		- €	
13918	Amortissement des subventions	2 613,00 €	2 612,63 €		102	Participation du fermier aux investissements	- €	- €	
16	Emprunts et dettes assimilées				16	Prêt à taux zéro	495 048,00 €	525 100,00 €	
1641	Remboursement dette en capital	57 500,00 €	57 411,52 €		16	Agence de l'eau		- €	
					16	Emprunt			
21	Travaux non affectés	47 200,00 €	0,00 €	16 965,04 €	27	Autres immos financières			
					2762	Remb. TVA par le fermier	7 200,00 €	82,06 €	
23	Immobilisations en cours				021	Virement section de fonctionnement	28 163,00 €	- €	
2315	travaux	3 284,40 €	0,00 €						
	Etudes	0,00 €	492,40 €						
O41	Autres immos financières				O41	Amortissement des immos			
2762	Transfert TVA avec le fermier	7 200,00 €	82,06 €		2315	Remb. TVA par le fermier	7 200,00 €	82,06 €	
					28135	Amort. const. instal. générales	60 000,00 €	59 847,39 €	
O20	Dépenses imprévues		0,00 €						
	<b>Total</b>	<b>597 611,00 €</b>	<b>540 412,21 €</b>	<b>16 965,04 €</b>		<b>Total</b>	<b>597 611,00 €</b>	<b>585 111,51 €</b>	
								<b>44 699,30 €</b>	

### Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2 014	1 520 282.68€
Montant remboursé durant l'exercice	77 168.77€
Dont en capital	57 411.52€
Dont en intérêts	19 757.25€

### Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti
Canalisations Eau potable	59 847.39€

### Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Etude du renforcement du réseau sur des points de pression faible en fonction des travaux de voirie

## 4. Indicateurs de performance

### Qualité de l'eau

Installation		Unité de distribution de Ouistreham
Microbiologie	Nombre de prélèvements	21
	Nombre de prélèvements non conformes	0
	Taux de conformité	100%
Paramètres physicochimiques	Nombre de prélèvements	21
	Nombre de prélèvements non conformes	0
	Taux de conformité	100%

#### Indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable :

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 115

#### Rendement du réseau de distribution :

##### Définitions :

V1 = Volume produit : volume issu de la production d'eau des deux forages public F1 et F3

V2 = Volume importé : volume d'eau potable acheté au SYMPERC et au SIVOM de la Rive Droite de l'Orne

V3 = Volume d'eau vendu à un service extérieur

V4 = Volume mis en distribution : il correspond à la somme de V1, V2 et V3

V5 = Pertes du réseau de distribution : Il est calculé par la différence entre V6 et V4

V6 = Volume consommé autorisé : Il correspond à la somme des volumes V7, V8 et V9

V7 = Volume comptabilisé : Il provient de la relève des compteurs

V8 = Volume consommateurs sans comptage : Volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Ce volume est un volume estimé.

V9 = Volume de service de réseau : Volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (purges ...), ce volume est un volume estimé par l'exploitant.

Volume produit (V1)	0 m3
Volume importé (V2)	645 763m3
Volume exporté (V3)	0 m3
Volume mis en distribution (V4)	645 763m3
Pertes (V5)	87 115m3
Volume consommé autorisé (V6)	558 648m3
Volume comptabilisé (V7)	556 623m3
Volume consommateurs sans comptage (V8)	1 160 m3
Volume de service du réseau (V9)	865 m3

Les données de ce tableau sont issues du rapport du délégataire disponible en mairie. Il ne correspond pas à une année entière mais à la période de relève des compteurs soit 356 jours (p32).

Le rendement du réseau de distribution est de 86.5%

Ce dernier a été calculé de la manière suivante :

Le rendement se calcule de la façon suivante :  $Rdt = (V6 + V3) / (V1 + V2) * 100$

***Il est rappelé que le volume de pertes (V5) inclus les volumes utilisés par les bouches incendies, les interventions sur le réseau et certaines purges de réseau non comptabilisées par l'exploitant dans le volume de service.***

#### Indice linéaire des volumes non comptés :

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 3.2 m3/km/j.

Indice  $lvnc = (V4 - V7) / (356 * \text{linéaire de réseau de desserte})$

#### Indice linéaire de pertes en réseau :

L'indice de pertes en réseau est de 3.1 m3/km/jour.

Cet indice se calcule de la manière suivante :

Indice  $lp = V5 / (356 * \text{linéaire de réseau de desserte})$

#### **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable :**

Linéaire de réseau renouvelé en 2010 (L1) : 0m

Linéaire de réseau renouvelé en 2011 (L2) : 80m

Linéaire de réseau renouvelé en 2012 (L3) : 200m

Linéaire de réseau renouvelé en 2013 (L4) : 0m

Linéaire de réseau renouvelé en 2014 (L5) : 0m

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.07%

Il se calcule de la façon suivante :  $Tr = ((L1+L2+L3+L4+L5)/5)/\text{linéaire de réseau de desserte}$

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

#### **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :**

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 80%.

### **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :**

#### **Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité**

Au cours de l'exercice 2014, 1 093€ de créances ont été abandonnées.

#### **Opération de coopération décentralisée**

Aucune opération de coopération décentralisée n'a été effectuée.